



Liminaire FSU 68 – CSA SD 2 avril 2026

Monsieur le directeur académique,

Mesdames et Messieurs les membres de ce CSA SD

Ce CSA SD s'ouvre dans un contexte de suppressions de postes, 27 au niveau départemental, 1 891 au niveau national, qui constitue une nouvelle étape dans l'affaiblissement du service public d'éducation. Le choix politique est clair : ne pas donner à l'École les moyens de répondre aux besoins des élèves, des personnels et des territoires.

Dans notre département, ces 27 suppressions auront des conséquences directes et immédiates : insuffisante baisse des effectifs par classe, classes dédoublées à 14 ou 15 élèves, Rased encore déficitaires, poursuite de la tension sur le remplacement. La situation compliquée de très nombreuses écoles, où les équipes peinent à faire face à la diversité des besoins dans des conditions dignes ne sera donc pas réglée ou améliorée.

À cela s'ajoute la déspecialisation du remplacement, qui constitue pour la FSU une remise en cause profonde de la qualité du service rendu et une dégradation des conditions d'exercices des collègues concernés. En diluant les compétences spécifiques des personnels remplaçants et leurs expertises particulières construites au fil des années, cette orientation dégrade la continuité pédagogique et met en difficulté les équipes comme les élèves. De plus, elle constitue une remise en cause des temps institutionnels de pondération REP + et de décharge de direction de moins de 4 classes car le risque est grand de prioriser d'autres missions de remplacement en période de tension. Le remplacement est un pilier du fonctionnement de l'École. La FSU continue donc de demander l'abandon de cette déspecialisation des remplacements.

Par ailleurs, la réforme des concours d'entrée dans le métier a des répercussions particulièrement préoccupantes sur les conditions de travail des PEMF. Les propositions de réorganisations de leurs missions sont marquées par l'augmentation importante du nombre de stagiaires à accompagner ou par celle tout aussi élevée du nombre d'heures de formation à assurer à l'INSPE ou pour la DSDEN. Elles actent pour certaines d'entre elle la fin de leur polyvalence et pour toutes, la réduction drastique de leur possibilité de formation et de recherche. Nous avons rencontré les PEMF, elles dénoncent cet alourdissement exponentiel des charges et la perte de sens de leur mission devenue quantitative et non plus qualitative. La formation des futur.es enseignant.es mérite mieux qu'une organisation précipitée, reposant sur l'engagement toujours plus contraint de formatrices déjà fragilisées et peu nombreuses. La FSU demande que cette réorganisation ne soit pas appliquée à la rentrée 2026. Elle demande également une réflexion sur la question de la charge de travail des formateurs et formatrices, qui ne peuvent être la variable d'ajustement du manque de moyens de formation.

Ces choix cumulés - suppressions de postes, dégradation du remplacement, mise sous tension des formateurs - participent d'un même mouvement : celui d'une École qui se voit privée progressivement des ressources nécessaires à son bon fonctionnement. Ils interrogent profondément la capacité de l'institution à garantir à la fois l'égalité des chances des élèves et la santé de ses personnels dans l'ensemble des écoles. Et si vous avez raison, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, d'être positif et de vous réjouir que l'augmentation du taux d'encadrement soit plus forte en France que dans la moyenne des pays de l'UE, nous sommes beaucoup moins et rappelons que la France demeure malgré cela très en retard et tout au bout du peloton de queue en termes de taux d'encadrement. Si l'on compare le taux d'encadrement calculé via le nombre d'élèves par enseignant, nous ne sommes en effet dépassés que par des pays sud-américains peu connus pour leur haut niveau de vie et par le Royaume Uni qui a subi des décennies de réformes ultra libérales...

Pour la FSU, ces orientations sont inacceptables. Nous réaffirmons la nécessité d'un investissement massif dans l'École publique : des postes à la hauteur des besoins, et des conditions de travail dignes pour l'ensemble des personnels, notamment les PEMF. C'est à ce prix que l'École publique luttera à armes égales avec l'école

privée, et ses logiques d'évitement inégalitaires, qui, vous l'aurez noté, continue, elle, de gagner des élèves malgré la baisse démographique.

Nous attendons de cette instance qu'elle soit un lieu de dialogue social réel, mais aussi de prise en compte des alertes que nous portons. L'École ne peut continuer à fonctionner sous contrainte permanente, au détriment des élèves et des personnels.

Dans ce cadre nous portons de plus, plusieurs autres demandes :

- que les collègues bénéficiant d'une mesure de protection fonctionnelle et amenés à quitter leur poste pour apaiser une situation tendue puissent bénéficier d'une bonification de type carte scolaire au mouvement.

- que le dispositif « pair.e aidant.e » dispose de moyens dédiés à raison d'1 ETP minimum par circonscription

- qu'un moratoire sur les pertes de décharges des directeurs et directrices impactés par une fermeture de classe soit mis en place pour un an et qu'une réflexion sur la nécessaire augmentation des décharges des autres directeur.trices soient menée. Les directeurs et directrices sont débordés et doivent être soulagés. La centaine de fermetures de classes annoncée doit être accompagnée de mesures permettant la bonne marche des écoles publiques.

- que le conseil de formation départemental soit réuni afin d'aborder les questions qui ne manqueront pas de se poser avec l'arrivée de « stagiaires » aux statuts très différents à la rentrée 2026.

Enfin, permettez-nous de dire notre agacement quand il est question dans ce projet de la création d'un poste pour l'enseignement religieux (en tout 5 au niveau académique). Même s'il s'agit d'un combat plus large, la FSU rappelle qu'elle réclame pour commencer, et à l'image de l'ELCO, que l'enseignement de la religion soit enfin sorti des 24h de temps de classe des élèves.

Nous vous remercions.